

Une ardente rivalité paraît déjà se dessiner entre les intérêts maritimes des Etats-Unis et ceux de l'Angleterre. Certaines circonstances résultant de la poursuite de la guerre en commun ont empêché le développement de rivalité. La presse anglaise, au lieu de méconnaître l'importance sérieuse et la valeur de ses entreprises maritimes, les estime maintenant à leur juste valeur. A mesure que le nouveau tonnage a graduellement augmenté de volume, les compagnies américaines de transports maritimes ont reconnu toutes les chances qu'il leur offrait.

LOGEMENT DES LEGUMES

Avez-vous pensé au logement des produits de votre jardin et agi en conséquence? Voici le temps de penser à mettre à l'abri certains produits pour l'hiver. Où pensez-vous les loger, dans la cave de votre maison, dans un caveau extérieur, une fosse, etc.? Il suffit de s'arrêter à l'un ou à l'autre de ces genres de logement.

La cave d'une maison habitée est une bonne place pour y loger les légumes, pourvu qu'elle soit aérée, tem-

pérée et exempte d'humidité. Le logement idéal est une cave bien aérée, sèche, non chauffée, à parquet en terre et à l'abri de la gelée. On peut régler la température en ouvrant les soupiraux la nuit, ou quand il ne gèle pas, et en les fermant lorsque le temps se réchauffe. Essayez de maintenir la température à 40 F.

Un plancher en terre donnera assez d'humidité pour empêcher les légumes de se dessécher. Si le plancher est cimenté, il faut arroser légèrement les légumes de temps à autre. On obtient de bons résultats en répandant une épaisseur de un à deux pouces de sable ou de terre sur le ciment que l'on aura soin d'humecter de temps à autre.

Les légumes logés dans une cave devraient être mis de préférence dans des boîtes ou des barils. Ces réceptacles devraient être soulevés du plancher par des traverses ou supports, afin que l'air circule sous le fond. Il faut aussi laisser un espace libre entre eux et le mur. On peut aussi poser les boîtes sur des tablettes.

Ayez soin de tenir les légumes dans l'obscurité en empêchant la lumière de pénétrer par les ouvertures, ou en les recouvrant de papier ou d'autres choses.

JUGEMENTS ET RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

JUGEMENTS EN COUR DE CIRCUIT

- M. L. H. & P. Co. v. A. Janssen, \$12.
Mme A. Gray v. H. Geo. Billette, \$38.
P. Thompson v. Mme R. Prudence, et vir, \$35.
W. H. Doe v. W. Dufour, \$79.
R. Lévesque v. L. Denaud, \$42.
M. Rosen v. L. de B. Corriveau, \$40.
J. Legault v. D. H. Ward, Jr., \$48.
J. C. E. Hubert v. R. Jasmin, Saint-Martin, \$35.
J. A. Mousseau v. Ls. Lachance, Sainte-Julienne, \$37.
W. Gaudet v. Urgel Deslauriers, Cartierville, \$21.
Couvrette, Sauriol Ltée v. F. Meilleur, Saint-Laurent, \$46.
E. Lamarche v. Mme Jos. Chalifoux, et vir, Ile Perrot, \$77.

JUGEMENTS EN COUR SUPERIEURE

- P. A. A. Dufresne & Frère v. Frs. Deslongchamps et Rod. Deslongchamps, Montréal, \$949.
J. Robinson v. A. Desmarais, Montréal, \$120.
J. P. Dupuis et al v. Verdun Coal & Feed Co., Montréal, \$2,105.
G. Vandellac v. Estate Mrs. Alex. McDonald, (Roanna Durocher), Montréal, \$288.
MM. Tartick v. L. Cherly, Montréal, \$2,760.
L. J. O. Beauchemin v. Roméo Lefebvre, et M. Lefebvre & Co., Montréal, \$110.
E. Pigeon v. Emile Dubord, Montréal, \$354.
S. Vallée v. Antonio Vincelli, Montréal, \$100.
WIT. Castle et al v. Fairweathers, Ltd., Montréal, \$1,502.
J. Boudreau v. F. S. Blair, Montréal, \$4815.
V. E. Mitchell v. T. Yeomans, Montréal, \$1,676.

- G. N. Clermont Ltd. v. A. Thibodeau, Montréal, \$561.
St. Martin Halty v. Alcide Cry, Montréal, \$198.
L. Plotnick v. T. Waghorn et T. Collingwood, Montréal, \$303.
Emile Beauchamp v. Estate Marie Tremblay, Outremont, \$300.
P. A. deGroseilliers v. J. W. Gauthier, E. A. Pigeon et Pigeon Realty Co., Montréal, \$240.
Westmount School Board v. Jos. Charpentier, Montréal, \$45.
Alex Orsali v. Dom. Tim. & Min. Ltd., Montréal, \$1,050.
Wm. Jenning v. Verdun Trans. & Perce Deliv., Verdun, \$35.
J. P. Major v. H. Harper, Montréal, \$160.
Mme Ls. Gauthier v. Mme N. Janvier, Montréal, \$260.
Damase Benoit v. Victoria Lacroix et Mme Albini Saint-Jean, Montréal, \$496.
U. Lauzon v. Elzéar Fréchette, Montréal, \$120.
Latour & Co. v. Germaine Cordellier, Mme Chas. Pailloz et R. Faucher & Co. Montréal, \$113.
Dussault & Co. v. E. R. Dufresne, Outremont, \$238.
W. Deslauriers v. G. Ernest Baulne, Shawinigan Falls, \$100.
G. & C. Whitewear Co. v. D. G. Pruneau, Outremont, \$204.
Wm Kraussman v. L. G. Glass, Westmount, \$722.
Royal Bank v. Philias Lapierre, t J. M. Lapierre, Montréal, \$782.
Crédit Montréalais, Ltd v. Emile Drapeau, Montréal, \$475.
Cie Véhicules Moteurs de Montréal, Ltd. v. H. Snyder, Montréal, \$1111.
G. & C. Whitewear Co. v. Albert Skelly, Montréal, \$168.
P. Roy v. Geo. Blackburn, Montréal, \$102.
J. O. Lavergne v. J. L. Duplessis, Montréal, \$200.
J. Pottel v. M. Podrool, Montréal, \$109.

COMPAGNIES PROVINCIALES

- Angers Metal Works Ltd, Montréal, \$20,000.
A. T. Smith Co., Ltd., Montréal, \$40,000.
Can. Cabinet Works, Ltd., Montréal, \$49,000.
Chong on Co., Montréal, \$45,000.
Daoust, J. M. Ltd., Montréal, \$10,000.
Investments Que., Montréal, \$10,000.
La Minoterie Moderne Ltd., à Charlemagne, \$20,000.
Pennsylvania Coal and Grain Co., Ltd., Montréal, \$19,800.
St. Lambert Realty Co., Ltd., Montréal, \$100,000.
Trudeau, H. E. Ltd., Montréal, \$20,000.

CURATEURS

- S. Myers Regd. (Bella Myers), Rigaud, Henri Desrosiers, curateurs.
C. A. Bouchard Reg., Val Briaud, curateur.
S. Hashlieu, Montréal, J. G. Duhamel, curateur.

AUTORISES A FAIRE AFFAIRES

- Continental Guaranty Corporation, Montréal.
Guardian Ins. Co. of Canada.

NOUVEAUX PERMIS DE CONSTRUCTION

- Owen Roberts, 368 Kingston, \$30,000.
Methodist Church, 70 Draper, \$23,000.
D. Daoust, rue Saint-Denis, \$25,000.
J. A. Brousseau, 53 Boyer, \$1,500.
Isaac McCutcheon \$600.
D. Roy, 178 Gauthier, \$300.
Alf. Langlois, 11 Hogan, \$400.
Isaac A. Miller, 85 Saint-Dominique, \$100.
Jos. Campbell, 167 Bréboeuf, \$800.
P. Girard, 112 Drolet, \$450.
J. J. Chouinard, 330 Notre-Dame Est, \$1,500.
J. C. King, 800 Sherbrooke, \$1,000.
H. Hickey, 93 Dominion Square, \$200.
H. Leoy, 198 Meesceett, \$210.